



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine ayant eu lieu à **19 h 30** le **lundi, 9 septembre 2019** au 405, boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine.

À laquelle sont présents :

Madame Ginette Gauvin, conseillère
Monsieur René Poirier, conseiller
Monsieur Bernard Cayer, conseiller
Monsieur Pascal Daigneault, conseiller
Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par, la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présent :

Monsieur Michel Morneau OMA. urb. Directeur général

Est absent :

Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à 19 h 31.

2019-09-234 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019;
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2019
4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LÉGISLATION
 - 6.1 Projet de règlement numéro 19-504 décrétant un processus de plaintes de l'AMP;
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Approbation des comptes à payer;
 - 7.2 Dépassement de postes budgétaires – autorisation;
 - 7.3 Refinancement d'un montant de 195 400\$;
 - 7.4 Téléphonie
 - 7.5 Parc informatique
 - 7.6 Formation
 - a) Gestion contractuelle
 - b) Logiciel comptable CIM
 - 7.7 Déclaration d'intérêt - ententes supralocales – MRC des Maskoutains
 - 7.8 Procès-verbal de correction – règlement 19-502
 - 7.9 Ressources humaines
 - a) Poste d'adjoint (e) administratif (ive)
 - b) Fin d'emploi – Andréanne Jourdain
8. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
 - 8.1 Organigramme de L'Organisation Municipale en Sécurité Civile (OMSC) - Approbation;

- 8.2 Élu désigné au dossier de sécurité civile;
- 9. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT
 - 9.1 Sel de voirie – autorisation d'acquisition gré à gré;
 - 9.2 Agrégat de voirie – autorisation d'acquisition gré à gré;
 - 9.3 Entente de déneigement - municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu – chemin Plamondon et autres – correction de la résolution;
- 10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 11. LOISIRS ET CULTURE
 - 11.1 Demande au fonds de développement rural FDR – MRC des Maskoutains – Jeux dans les parcs;
 - 11.2 Demande au fonds de développement rural FDR – MRC des Maskoutains – Jeux d'eau;
 - 11.3 Demande au fonds de développement rural FDR – MRC des Maskoutains – Enseignes municipales;
 - 11.4 Demande au fonds de développement rural FDR – MRC des Maskoutains – Toilettés dans les parcs municipaux;
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

2019-09-235 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019 tel que déposé.

2019-09-236 3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin
et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2019 tel que déposé.

2019-09-237 4. RAPPORT DE CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault
et résolu à l'unanimité

QUE le rapport de correspondance du mois est déposé au Conseil municipal, par le directeur général, Monsieur Michel Morneau.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est noté les différentes questions du public.

6. LÉGISLATION

2019-09-238 6.1 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 19-504 DÉCRÉTANT UN PROCESSUS DE PLAINTES DE L'AMP

CONSIDÉRANT QUE le règlement 19-501 sur la gestion contractuelle a été adopté le 12 août 2019;

CONSIDÉRANT QU' IL est requis de définir une procédure équitable pour la réception et l'examen des plaintes dans le cadre de l'article 938.1,2.1 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 12 août 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été remis aux élus le 3 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault
et résolu à l'unanimité

DE DÉPOSER le règlement numéro 19-504 décrétant un processus de plaintes de l'amp.

7.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-09-239 7.1 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier
et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes à payer, totalisant un montant de 181 978,72\$ afin de payer les fournisseurs. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin. Elle sert également de registre des dépenses au sens du règlement numéro 12-407 et ses amendements déléguant au directeur général et au directeur du service de sécurité des incendies certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, et du règlement 07-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

2019-09-240 7.2 DÉPASSEMENT DE POSTES BUDGÉTAIRES – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le règlement 07-350 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT le tableau suivant;

Liste postes budgétaires dépassant le budget pour août 2019

02-130-00-414-01	Contrat de service - Parc informatique	1 706,04 \$
02-150-00-417-00	Évaluation municipale	2 511,44 \$
02-220-00-610-02	Aliments et breuvages paroisse	47,02 \$
02-320-00-499-00	Autres (Dommage Bell)	3 226,54 \$
02-320-00-522-00	Entretien Garage	13,12 \$
02-320-00-529-01	Réparation passage à niveaux	462,45 \$
02-330-00-443-01	Service payés à une autre municipalité	3 276,46 \$
02-413-00-444-00	Services techniques aqueduc	1 838,60 \$
02-413-00-499-00	Autres (suivi eau)	860,89 \$
02-413-00-642-00	Articles de tuyauterie	141,25 \$
02-415-00-521-00	Réseau entretien réparation conduite	6 242,45 \$
02-490-00-999-00	Autres-septiques	273,70 \$
02-701-50-529-03	Autres- activités camp de jour	24,91 \$
02-701-50-529-04	Autres- cinéma plein air	74,53 \$
02-701-50-529-05	Autres- soccer	136,19 \$
02-701-90-447-10	Instructeurs	446,74 \$
02-701-90-499-00	Autres services (volumes gardiens avertis)	500,00 \$
02-701-90-999-00	Remboursement camp de jour et activité	505,00 \$
	TOTAL	<u>22 287,33 \$</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le dépassement des postes budgétaires selon les informations contenues dans le tableau du mois d'août 2019.

2019-09-241 7.3 REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 195 400\$;

CONSIDÉRANT l'avis de refinancement de la Direction du financement et de la gestion de la dette du Ministère des Finances du Québec en date du 4 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt 09-368 et 14-423, la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine désire emprunter par billet un montant total de 195 400\$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne désire pas rembourser maintenant en entier le montant à refinancer;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité paiera les frais d'escompte à même le fonds général;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

et résolu à l'unanimité

DE MANDATER conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité dans le cadre du refinancement d'un montant de 195 400\$ des règlements d'emprunt 09-368 et 14-423.

2019-09-242 7.4 TÉLÉPHONIE

CONSIDÉRANT les besoins municipaux en communication téléphonique;

CONSIDÉRANT QUE le service de téléphonie actuel est désuet et ne répond plus aux attentes;

CONSIDÉRANT QUE les élus municipaux désirent offrir un service téléphonique plus complet aux citoyens, dont une répartition à la source des appels vers les services municipaux concernés;

CONSIDÉRANT QUE ce changement de système téléphonique fait partie d'actions à mettre en place en sécurité civile municipale en lien avec déploiement de lignes supplémentaires d'urgence;

CONSIDÉRANT la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a demandé à deux fournisseurs des prix pour les services de téléphonie IP infonuagique soit Cogeco Connexion inc. et Informatique Commerciale du Suroît (ICS) inc.;

CONSIDÉRANT QU'UN seul soumissionnaire a déposé une offre soit Cogeco Connexion inc.;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité

DE METTRE en place le système téléphonique IP infonuagique au montant de 378,45\$ par mois plus les taxes applicables du fournisseur Cogeco Connexion inc. pour un contrat de 60 mois selon la soumission du 30 août 2019 et les frais d'installation si applicable.

D'AUTORISER le directeur général monsieur Michel Morneau à mettre fin à tous les contrats des fournisseurs en communication non requis dans la démarche de mise en place du service de téléphonie infonuagique IP;

2019-09-243 7.5 PARC INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-242;

CONSIDÉRANT QUE les postes informatiques de travail des employés sont âgés et la performance globale de ceux-ci laisse à désirer;

CONSIDÉRANT la concordance des versions du système d'exploitation des postes des employés avec le serveur devient une charge importante de service auprès de notre technicien en informatique;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès du fournisseur Consultation Informatix inc.;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité

D'ACQUÉRIR du fournisseur Consultation Informatix inc. 4 ordinateurs de bureau, 2 portables, les licences du système d'exploitation et le temps d'installation au montant de 8 060\$ plus les taxes applicables, transport compris selon la proposition du 4 septembre 2019.

7.6 FORMATION

2019-09-244 7.6a) GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un règlement sur la gestion contractuelle cette année;

CONSIDÉRANT QUE l'article 25.2 de ce règlement indique l'engagement à privilégier la participation de ses dirigeants et employés, mais quant à cette dernière catégorie seulement à ceux exerçant des fonctions reliées à l'octroi ou la gestion des contrats municipaux, à toute formation visant à perfectionner, accroître et maintenir leurs connaissances au sujet des normes de confidentialité devant être respectée, des règles d'adjudication légale des contrats, des règles en matière de lobbyisme ainsi que toute matière pertinente à la saine gestion contractuelle municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général monsieur Michel Morneau;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la formation des employés et des élus municipaux aux notions de gestion contractuelle.

D'ENGAGER le fournisseur Langlois Avocats au montant de 3 000\$ plus les taxes applicables selon l'offre de services du 30 août 2019.

2019-09-245 7.6b) LOGICIEL COMPTABLE CIM

CONSIDÉRANT la présence de nouveaux employés à l'administration;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la formation des employés à l'administration au logiciel comptable CIM.

D'ACCEPTER l'offre du fournisseur Coopérative d'Informatique Municipale CIM au montant de 3 184,81\$ plus les taxes applicables selon l'offre de services du 26 août 2019.

2019-09-246 7.7 DÉCLARATION D'INTÉRÊT - ENTENTES SUPRALOCALES – MRC DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT l'offre de la MRC des Maskoutains concernant différents services d'intérêt municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a consenti à différents services offerts par la MRC des Maskoutains soit le service 911, les services d'aide juridique et d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà présenté son intérêt au programme de prévention des incendies de la MRC des Maskoutains par la résolution 19-08-216;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du directeur général monsieur Michel Morneau;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité

DE DÉCLARER l'intérêt de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à la MRC des Maskoutains aux ententes supralocales – service 911, services juridiques et services d'ingénierie.

7.8 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT 19-502

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité, apporte une correction au règlement numéro 19-502 de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise et puisque le texte spécifiant les considérants de la résolution numéro 2019-08-205 du procès-verbal officiel de la séance ordinaire du Conseil municipal du 8 juillet 2019 confirme ceci.

La correction est la suivante :
La date au dernier considérant est celle-ci et inscrit :
« 5 juillet 2019:»
Or, on devrait lire :
«8 juillet 2019:»
J'ai dûment modifié le règlement numéro 19-502 en conséquence.

7.9 RESSOURCES HUMAINES

2019-09-248 7.9 a) POSTE D'ADJOINT (E) ADMINISTRATIF (IVE)

CONSIDÉRANT QUE les besoins administratifs actuels et futurs en ressources humaines;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général monsieur Michel Morneau en lien avec les tâches requises à effectuer par les ressources humaines;

CONSIDÉRANT QU'UN affichage d'emploi a eu lieu au courant de l'été afin de pourvoir un nouveau poste d'adjoint administratif;

CONSIDÉRANT QU'UN comité d'embauche a été formé par la résolution 2019-07-189 afin d'étudier les candidatures;

CONSIDÉRANT QUE des entrevues se sont déroulées le 15 août et le 27 août avec 4 candidates;

CONSIDÉRANT QUE ce comité propose unanimement une des candidates ayant le meilleur résultat global;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Ginette Gauvin

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

D'ENGAGER madame Hélène Otis à titre d'adjointe administrative poste temps plein régulier.

QUE les conditions d'embauche de la politique de rémunération des employés soient respectées.

7.9 RESSOURCES HUMAINES

2019-09-249 7.9 b) FIN D'EMPLOI – ANDRÉANNE JOURDAIN

CONSIDÉRANT QUE madame Andréanne Jourdain a été engagée à titre d'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT QUE madame Jourdain travaillait à titre occasionnel sur des projets spécifiques soit le bulletin municipal et le site internet;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2019-09-248;

CONSIDÉRANT QUE l'employée a été avisée de la restructuration du travail depuis plus de 4 semaines;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer
et résolu à l'unanimité

DE mettre fin au contrat de madame Andr anne Jourdain   titre d'adjointe administrative.

8. S CURIT  PUBLIQUE ET CIVILE

2019-09-250 8.1 ORGANIGRAMME DE L'ORGANISATION MUNICIPALE EN S CURIT  CIVILE (OMSC) - APPROBATION

CONSID RANT le R glement sur les proc dures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour prot ger la s curit  des personnes et des biens en cas de sinistre;

CONSID RANT QUE l'entr e en vigueur de ce r glement s'effectue d s le 9 novembre 2019;

CONSID RANT QUE les municipalit s locales vis es devront  tre en mesure d'appliquer sur leur territoire les proc dures d'alerte et de mobilisation ainsi que les moyens de secours minimaux qui y sont d termin s;

CONSID RANT le r sultat du diagnostic en s curit  civile de la municipalit  et les actions   entreprendre  manant de ce r sultat;

CONSID RANT la n cessit  de mener   bien la cr ation d'un plan de s curit  civile;

CONSID RANT QUE pour assurer une bonne gestion d'un sinistre, toute organisation doit pr voir les r les et mandats   exercer lors d'un sinistre;

EN CONS QUENCE

IL EST PROPOS  PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUY  PAR : monsieur le conseiller Ren  Poirier

et r solu   l'unanimit 

D'APPROUVER l'organigramme municipal en s curit  civile (OMSC) tel que d pos .

2019-09-251 8.2  LU D SIGN  AU DOSSIER DE S CURIT  CIVILE;

CONSID RANT la r solution 2019-09-250;

CONSID RANT l'importance d'avoir un porteur de dossier politique en la mati re;

EN CONS QUENCE

IL EST PROPOS  PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

APPUY  PAR : madame la conseill re Ginette Gauvin

et r solu   l'unanimit 

DE D SIGNER comme  lu responsable du dossier de s curit  civile monsieur le conseiller Ren  Poirier.

9. INFRASTRUCTURE ET TRANSPORT

2019-09-252 9.1 SEL DE VOIRIE – AUTORISATION D'ACQUISITION GR    GR 

CONSID RANT le besoin d'acqu rir du sel routier pour la p riode hivernale d'entretien des chemins et des routes 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur le directeur général Michel Morneau à acquérir, de gré à gré, 100 tonnes de sel de voirie.

2019-09-253 9.2 AGRÉGAT DE VOIRIE – AUTORISATION D'ACQUISITION GRÉ À GRÉ

CONSIDÉRANT le besoin d'acquérir de l'agrégat routier pour la période hivernale d'entretien des chemins et des routes 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur le directeur général Michel Morneau à acquérir, de gré à gré, 140 tonnes d'agrégats de voirie.

2019-09-254 9.3 ENTENTE DE DÉNEIGEMENT – MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU – CHEMIN PLAMONDON ET AUTRES – CORRECTION DE LA RÉOLUTION;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-04-92;

CONSIDÉRANT QUE le montant au kilomètre des travaux est de 15 748,13\$ au lieu de 15 748\$ au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine a une autre entente d'entretien pour le 4^e rang avec la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

et résolu à l'unanimité

D'AMENDER la résolution 2019-04-92 en remplaçant le montant de 15 748\$ par le montant de l'entente de déneigement – municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu – chemin Plamondon et autres de 15 748,13\$.

QUE l'entente du 4^e rang s'applique indépendamment de cette résolution.

10.0. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Aucun dossier

11.0 LOISIRS ET CULTURE

2019-09-255 11.1 DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL FDR – MRC DES MASKOUTAINS – JEUX DANS LES PARCS

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains possède un Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT différents enjeux de développement local compatibles avec les orientations de la politique du Fonds;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

et résolu à l'unanimité

DE SOUMETTRE une demande au fonds de développement rural FDR – MRC des Maskoutains le projet d'insertion de jeux dans les parcs de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

QUE le directeur général monsieur Michel Morneau soit autorisé à faire cette demande, à la signer et à effectuer des représentations.

2019-09-256 11.2 DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL FDR – MRC DES MASKOUTAINS – JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains possède un Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT différents enjeux de développement local compatibles avec les orientations de la politique du Fonds;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Pascal Daigneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

et résolu à l'unanimité

DE SOUMETTRE une demande au fonds de développement rural FDR – MRC des Maskoutains le projet d'insertion de jeux d'eau dans un parc de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

QUE le directeur général monsieur Michel Morneau soit autorisé à faire cette demande, à la signer et à effectuer des représentations.

2019-09-257 11.3 DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL FDR – MRC DES MASKOUTAINS – ENSEIGNES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains possède un Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT différents enjeux de développement local compatibles avec les orientations de la politique du Fonds;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin

et résolu à l'unanimité

DE SOUMETTRE une demande au fonds de développement rural FDR – MRC des Maskoutains le projet d'insertion d'enseignes municipales de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

QUE le directeur général monsieur Michel Morneau soit autorisé à faire cette demande, à la signer et à effectuer des représentations.

2019-09-258 11.4 DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL FDR – MRC DES MASKOUTAINS – TOILETTES DANS LES PARCS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains possède un Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT différents enjeux de développement local compatibles avec les orientations de la politique du Fonds;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller René-Carl Martin

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

et résolu à l'unanimité

DE SOUMETTRE une demande au fonds de développement rural FDR – MRC des Maskoutains le projet d'intégration de toilettes publiques dans les parcs de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine.

QUE le directeur général monsieur Michel Morneau soit autorisé à faire cette demande, à la signer et à effectuer des représentations.

12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est noté les différentes questions du public.

2019-09-259 13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Bernard Cayer

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller René Poirier

et résolu à l'unanimité

DE LEVER cette séance à 20 heures 28 minutes.

M. Gilles Carpentier, maire

M. Michel Morneau OMA urb.
Directeur général